

Paris, le 10 juin 2004

Information presse

Recours à un passe-droit et infractions au code de la route Une étude en population française

Emmanuel Lagarde et son équipe (Unité Inserm 88 « Epidémiologie en santé publique et environnement professionnel et général : méthodes »), montrent aujourd'hui que la pratique qui consiste à utiliser ses relations pour ne pas payer les amendes consécutives à une infraction au code de la route est potentiellement associée à un taux plus élevé d'accidents de la route.

Les résultats de cette étude* pourraient inciter les pouvoirs publics à rendre impossibles de telles pratiques. Ils sont publiés dans le numéro de juillet du *Journal of Epidemiology and Community Health*.

En 2001, l'équipe Inserm coordonnée par Emmanuel Lagarde a enquêté auprès d'environ 14 000 personnes sur leur comportement au volant d'un véhicule, et leur respect des règles de la sécurité routière.

Plus des deux tiers des personnes interrogées étaient des hommes entre 53 et 63 ans. Les femmes avaient, elles, entre 48 et 63 ans.

L'étude a consisté à comparer les comportements au volant de deux groupes : le premier qui fait « jouer ses relations » pour éviter de payer les amendes pour infractions au code de la route, et le second qui ne le fait pas.

Un homme sur trois et une femme sur quatre avoue avoir eu parfois recours à un passe-droit pour ne pas payer une amende, en faisant appel à ses relations. Les personnes sollicitées pour intervenir en leur faveur étaient le plus souvent des officiers de police ou des élus.

Par ailleurs, il apparaît que le recours à cette pratique n'est pas exclusivement le fait de personnes privilégiées ou influentes.

Les résultats obtenus confirment que les personnes du premier groupe, ont une plus grande propension à conduire au-delà des limites de vitesse autorisée, tant en ville, que sur des routes de campagne et sur les autoroutes.

En outre, au sein de ce premier groupe, il se trouve près de 40% de personnes supplémentaires pour admettre avoir conduit en état d'ivresse. Ces personnes sont

* étude en partie financée par la Fondation MAIF

aussi 83% de plus que dans le second groupe à avouer utiliser leurs téléphones portables en conduisant.

C'est également parmi les personnes constituant le premier groupe que les chercheurs retrouvent la plus forte proportion d'accidents corporels.

En France, depuis peu, ces passe-droits tendent à se raréfier, mais ils n'ont pas totalement disparu. Selon les chercheurs, si des garde-fous juridiques et administratifs ne sont pas rapidement mis en place pour totalement les juguler, ils pourraient réapparaître.

« Les amnisties pré-electorales pour les PV se rapportant à des violations du code de la route décrédibilisent le système de répression des infractions au code de la route. Les conducteurs se sentant alors libres d'ignorer les limitations de vitesse et autres règles, ces amnisties augmentent le risque d'accidents de la route », concluent les auteurs de l'étude.

« Les résultats de cette étude appellent à une plus grande vigilance des conséquences de l'indulgence en matière de répression des infractions routières. », estiment les chercheurs de l'Inserm.

> Pour en savoir plus

- **Source**

“Traffic ticket fixing and driving behaviours in a large French working population”

E.Lagarde¹, M. Chiron², S. Lafont²

¹.Unité Inserm 88 « Epidémiologie en santé publique et environnement professionnel et général : méthodes », St-Maurice, France

²UMRETTE-INRETS, Bron, France.

Journal of Epidemiology and Community Health, juillet 2004; 58: 562-8

- **Contact chercheur**

Emmanuel Lagarde

Unité Inserm 88

Mél: e.lagarde@st-maurice.inserm.fr

Tél : 01 45 18 38 50

Fax :01 45 18 38 89